

Image not found or type unknown



Chomage et contrat professionnel

Par **momo**, le **03/12/2010** à **20:59**

Bonjour, rnje suis au chomage et je touche des indemnites mais ayant pas trouvezde travail je vais m'orienter vers un contrat de professionnel ou je toucherez moins que au chomage puis demander a pole emploi de me verser les indemnite qui me sont du pour les un an de chomage et signer un contrat pro